Voici le texte du courriel adressé par Jean-Pierre Sueur le 5 janvier 2017 à Jean-Jacques Urvoas, garde de sceaux, ministre de la justice, relatif à la situation du Centre pénitentiaire d'Orléans-Saran :

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'appeler très particulièrement votre attention sur les vives préoccupations des personnels du Centre pénitentiaire de Saran, après avoir rencontré sur place les représentants des syndicats FO, UFAP, CGT et SUD Santé ainsi que la direction par intérim de l'établissement.

Je comprends et partage les inquiétudes des personnels suite aux événements qui se sont produits récemment : deux suicides mais aussi une prise d'otage impliquant deux surveillants et deux infirmières, dont l'une a été blessée et qui sont toutes deux très choquées, prise d'otage par rapport à laquelle le personnel a réagi avec sang froid et un grand professionnalisme.

J'ajoute que, comme vous le savez, ce centre pénitentiaire, bien que neuf, a été sinistré puisqu'il a fait l'objet d'une importante inondation en mai et juin derniers.

Par rapport à cette situation, je me dois de vous faire part de cinq dispositions qui me paraissent nécessaires.

Premièrement, il est indispensable qu'un directeur pérenne soit nommé le plus vite possible dans cet établissement.

Deuxièmement, compte tenu des éléments précités, il m'apparaît indispensable que la surpopulation actuelle soit très sensiblement réduite. Je vous rappelle qu'il y a aujourd'hui 350 détenus pour 210 places, 15 détenus dormant sur des matelas au sol.

Troisièmement, il est également nécessaire d'accroître les conditions de sécurité en mettant fin au mode de fonctionnement dit "dégradé" et en développant les binômes pour faire face à des situations susceptibles d'être critiques.

Quatrièmement, il est en outre nécessaire que les personnels chargés des extractions judiciaires disposent des moyens de formation continue (notamment pour les formations liées au port d'armes) dans un environnement rapproché.

Cinquièmement, il est enfin indispensable qu'un calendrier des travaux soit établi pour la réhabilitation des deux bâtiments aujourd'hui inoccupés du fait des inondations et que les expertises les plus vigilantes possibles soient diligentées afin qu'il n'y ait pas à l'avenir de nouvelle inondation.

Vous remerciant très sincèrement pour toute l'attention que vous porterez à ces questions importantes, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre Sueur, Sénateur du Loiret

Phoca PDF

Phoca PDF